

**CONSEIL D'ETABLISSEMENTS (CET)
de Montreux-Veytaux**

Procès-verbal N° 6 – 2021 / 2026

Séance du mardi 21 février 2023, 18h30 / 19h55
Salle 22/23 - Maison de Quartier Jaman 8 - Clarens

Ordre du Jour du 21 février 2023

1. Procès-verbal de la séance du 6 décembre 2022	3
1.1. Approbation du procès-verbal (annexe)	3
2. Mot des directeurs	3
2.1. Information sur ce qui est mis en place sur la tablette à l'école	3
3. Quart parents	4
3.1. Amélioration et visibilité quart parents (proposition de Mme Altieri)	4
3.2. Avancement du dépouillement du sondage sur la journée de congé.....	4
4. Propositions de thèmes pour un prochain CET	5
4.1. Rencontre avec le chargé de prévention de l'ASR.....	5
4.2. Retour sur le projet pilote « Précarité menstruelle » à Montreux-Est	5
5. Divers et propositions individuelles	6
5.1. Projet de l'Association PAM-Vaud (demande de soutien)	6
5.2. Questions de Mme Géralde Vuissoz sur les horaires et le projet de l'UAPE à Charnex	6
5.3. Questions de M. André Wismer sur les budgets communaux	6
6. Calendrier 2023	7

➤ **Sont présent-e-s :**

Groupe 1

Les représentants des autorités communales :

Mmes Jacqueline Pellet
Christine Chevalley
Alexandra Ramser
MM.
Florian Manzini
M. Yanick Hess

Groupe 2

Les représentants des professionnels actifs au sein des Etablissements :

Mmes Sandrine Kern
Irène Mauroux
MM.
Philippe Valazza
Xavier Désilets
André Wismer

Groupe 3

Les représentants des milieux et des organisations concernés par la vie des Etablissements :

Mmes Sandrine Monis Casasola, (en alternance avec Mme Célia Elison)
Céline Cornaz
MM.
Laurent Molinari
Simon Smith
Vincent Demaurex

Groupe 4

Les parents d'élèves fréquentant les Etablissements :

Mmes Myriam Altieri
Regina Andrade
Coralie Monachon
MM.
Olivier Müller
Albert Richard

➤ **Les membres excusé-e-s :**

Mmes Célia Elison (en alternance avec Mme Sandrine Monis Casasola), **groupe 3**
Géralde Vuissoz, **groupe 4**
MM.
Guillaume Jordan, **groupe 2**
Nicolas Büchler, **groupe 1**
Marc Weber, **groupe 3**

Prise du PV : S. Smith et C. Rossetti

Diverses abréviations utilisées dans ce procès-verbal :

DGEO : Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire du Canton de Vaud
EPSMO : Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Ouest
EPSME : Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est
BCE : Bureau communal des écoles
ASR : Association Sécurité Riviera

1. Procès-verbal de la séance du 6 décembre 2022

1.1. Approbation du procès-verbal (annexe)

La Présidente annonce l'absence de Mme Rossetti qui rédigera le procès-verbal sur la base des notes de M. Smith et de l'enregistrement de la séance. Mme Altieri demande une modification à la page 6 dernier § car elle n'avait pas pris note qu'elle devait relayer l'information à Mme Brünisholz. Son nom sera enlevé. Le procès-verbal est validé avec les remerciements d'usage à son auteure.

2. Mot des directeurs

2.1. Information sur ce qui est mis en place sur la tablette à l'école

EPSMO¹ et EPSME²

M. Valazza aborde le thème de la mise en place de la tablette à l'école. Des objectifs du plan d'études romand sont visés par cette éducation numérique. Les objectifs sont d'accompagner les enfants dans la compréhension de leur environnement numérique pour en faire des citoyens-ennes averti-e-s de demain capables de développer un usage critique du numérique. Il y a aussi la sensibilisation à la science informatique et à la notion d'algorithme. En 2018, dix établissements pilotes ont démarré ce processus par échelons dont le déploiement a débuté en août 2021. Parallèlement, un processus de formation des enseignant-e-s a été mis en place. Initialement, l'EPFL organisait la formation, mais dès la prochaine rentrée scolaire la HEP reprendra le mandat. Vu la masse des enseignant-e-s à former, des mises en congé sont très probables, avec des organisations de permanences.

Pour Montreux, la théorie veut qu'en août 2023, débute le cycle 1 mais cela dépend de deux éléments - la capacité technique des bâtiments devant être encore mise à jour ces prochaines années et la gestion de la formation des enseignant-e-s. Depuis peu la HEP s'est rendu compte de l'ampleur de la tâche et n'est pas certaine de pouvoir y arriver dans les temps. Si cela débutait en 2023 (1P à 4P), les (5P à 6P) seraient prévus en 2024, ensuite les (7P à 8P) en 2025 et le cycle 3 serait pour 2026. Ce serait l'occasion, si le budget le permet, d'une 34^e période dans la grille horaires de 9P-10P-11P qui n'est pas sans conséquence pour les établissements scolaires.

Le directeur explicite le cycle 1 en détail en donnant lecture d'une lettre de la DGEO³ (voir en annexe). Ce courrier a été expédié aux parents des enfants de cycle 1 entrant dans ce processus. Les classes 1P et 2P n'ont pas de tablettes. A l'école, des tablettes sont disponibles mais pas dédiées spécifiquement aux classes. L'usage est principalement collaboratif ; plusieurs élèves sont autour d'une tablette pour une durée déterminée et guidés par des objectifs pédagogiques précis. Par ce biais, l'élève est sensibilisé aux atouts, aux limites, aux avantages et aux inconvénients des appareils collectifs. La plupart des activités proposées se déroulent en mode débranché, sans outil numérique. Les établissements montreusiens sont dans les derniers à suivre ce processus.

Mme Altieri demande le ressenti des enseignant-e-s à ce sujet. Le directeur informe que des enseignant-e-s sont plutôt enthousiastes et voient des opportunités. Il va de soi que certain-es sont plus réticent-e-s. L'utilisation de la tablette va être très mesurée (5 tablettes par classes).

Mme Kern souligne que l'année passée l'école était déjà en déploiement et les enseignant-e-s étaient enthousiastes au cycle 1 car cela leur a permis de faire d'autres choses et ainsi de développer d'autres compétences avec les élèves. Les tablettes ne sont pas connectées à internet et des livres sont également utilisés comme support pédagogique. Cela permet de sensibiliser les enfants au danger des images, aux différents ressentis. Ce n'est pas juste une tablette ou les enfants sont en permanence dessus. Il s'agit d'un outil dont l'usage est contrôlé.

M. Molinari complète les propos de Mme Kern. Il a coorganisé une journée pédagogique sur le thème du numérique au primaire. Au départ, les enseignant-e-s sont souvent paniqué-e-s mais lors de leur formation ils-elles se rendent compte des pratiques et de l'approche de l'image, de l'utilisation du robot de manière

¹ Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Ouest

² Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est

³ Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire du Canton de Vaud

ludique dans certains contextes et des activités développées autour de ce sujet. A la fin de la formation, les enseignant-e-s sont content-e-s et sont assez preneurs-euses.

La Présidente propose que la progression de ce processus et les ressentis des enseignant-e-s dans les deux établissements soient transmis au CET lors de prochaines séances.

Mme Kern ajoute que des courriers vont être automatiquement expédiés pour informer les parents des différentes phases. Les directeurs/trices ont à cœur de faire en sorte que les deux établissements commencent en même temps.

3. Quart parents

3.1. Amélioration et visibilité quart parents (proposition de Mme Altieri)

Le courriel de Mme Altieri abordant l'amélioration de la visibilité du quart parents avec des propositions touchant les établissements scolaires et le quart parents même a été transmis à tous les membres (voir en annexe).

M. Valazza est ouvert à la proposition de mettre une photo et une présentation du quart parents. C'est une bonne idée. Cette visibilité peut être affichée lors des soirées de parents.

La Présidente propose de mettre des photos de chaque quart. Mme Pellet demande aux directeurs-trices de transmettre au quart parents l'agenda des diverses soirées de parents et une personne devra être désignée pour la présentation du quart parents à ces réunions.

Pour la visibilité du quart parents dans les brochures et/ou les sites internet des écoles, les membres du quart parents devront s'adresser directement à Mme Renggli pour l'EPSMO et à Mme Mauroux pour l'EPSME.

M. Müller revient sur la demande de mettre sur le site internet communal la fonction des membres. Mme Altieri ajoute que ce serait utile pour les assemblées de parents. La Présidente annonce que les noms et les fonctions seront transmis aux membres et si certains souhaitent des modifications, il suffira de le signaler à Mme Rossetti. Un courriel sera effectué en ce sens. La Présidente donnera la suite qui convient.

3.2. Avancement du dépouillement du sondage sur la journée de congé

M. Müller développe les résultats du dépouillement au moyen du tableau ci-dessous (voir également document en annexe). Ce sondage a été établi par le quart parents. Les résultats sont de 71,1 % favorable pour cette journée de congé.

	TOTAL	[%]
Demi-journée		
oui	842	71,1%
non	343	28,9%
si oui		
une demi-journée	182	19,4%
Deux demi-journées séparées	435	46,4%
Deux demi-journées combinées sur une journée	320	34,2%

Le sondage donne la position des mandants du quart parents. La Présidente rappelle donc la possibilité de donner ces deux demi-journées.

Comme mentionné dans le courriel de M. Müller, une discussion au niveau cantonal a lieu autour de la possibilité d'un joker donné aux parents pour l'octroi de congés. A ne pas confondre, car le joker est individuel et donné aux parents au cas par cas, au choix des familles. La procédure vient d'être à peine entamée au Grand Conseil.

Par rapport au joker, les directeurs-trices pensent que cela leur compliquera les choses. Les directions des écoles sont relativement généreuses pour les demandes de congé touchant tout ce qui est familial et formel. Mme Monis informe que dans les autres cantons les jokers ne remontent même pas jusqu'aux directions des écoles. Il s'agit de le-la maître-esse qui valide ou pas la demande.

M. Hess rétorque qu'il est urgent d'attendre, car un canevas sera certainement fixé par rapport à ce joker. Le congé joker va concerner un élève ou deux élèves pendant un cours. L'arrivée de ce congé va passablement chambouler les écoles s'il est accepté.

Concernant le sondage, Mme Andrade tient à relever que des parents sont contre à 28,9% pour des raisons de problèmes de garde si l'établissement ferme. C'est l'argument qui a été avancé. La Présidente affirme qu'en l'occurrence les établissements ne seraient pas tenus de mettre en place des mesures de garde.

M. Müller annonce que le quart parents est plutôt favorable à l'octroi d'une demi-journée le mercredi matin de l'Ascension et de garder l'autre au cas où il y aurait un événement exceptionnel. La Présidente demande la position du CET sur l'octroi ou non de la demi-journée et le jour. Le vote est demandé par la Présidente pour utiliser ou non le principe du congé. Il en résulte par 16 favorables et 2 contre.

M. Müller insiste sur le fait que M. Smith, étant chef de service, assiste aux séances avec voix consultative. M. Smith précise qu'il a 23 ans d'expérience professionnelle dans la Commune dont 15 ans dans le monde associatif. Il n'est pas là uniquement en tant que chef de service.

La Présidente souligne que M. Smith a été désigné par la Municipalité en tant que représentant de l'associatif donc il a le droit de vote.

La Présidente fait voter les membres pour une demi-journée ou deux demi-journées. Le CET vote quasi à l'unanimité pour une demi-journée et 2 voix pour deux.

La Présidente propose au vote la demi-journée du mercredi matin qui précède l'Ascension. Le résultat du vote est quasi à l'unanimité avec 2 abstentions. La direction SFJ mettra en place un courrier en ce sens à tous les parents. La Présidente demande le vote sur l'introduction de cette demi-journée de congé durant cette année scolaire en informant rapidement les parents. 12 voix sont favorables, 3 contre. La demi-journée du mercredi 17 mai 2023 l'emporte.

4. Propositions de thèmes pour un prochain CET

4.1. Rencontre avec le chargé de prévention de l'ASR⁴

La Présidente propose de rencontrer le chargé de prévention de l'ASR et le responsable de l'Office de la Mobilité lors de la prochaine séance du 22 juin 2023 et d'évoquer avec eux le résultat du sondage sur la sécurité routière aux alentours des écoles. La Présidente demande d'avoir le résultat du sondage un mois à l'avance afin de pouvoir le transmettre à l'ASR.

4.2. Retour sur le projet pilote « Précarité menstruelle » à Montreux-Est

Ce projet pilote est en cours à Montreux-Est et nécessite un certain temps de mise en place. La Présidente suggère d'effectuer un retour pour la séance 12 septembre 2023. Un/e représentant/e du Canton et/ou la responsable du projet pourrait être invité-e-s à la séance.

Mme Altieri revient sur les autres sujets du procès-verbal du 6 décembre 2022. La Présidente propose de mettre à l'ordre du jour d'une prochaine séance un retour sur le harcèlement scolaire et le projet ping-pong. M. Müller souhaiterait mettre également à l'ordre du jour des informations sur les classes des élèves à haut potentiel « HP ». Mme Kern informe que malheureusement l'école n'a toujours pas trouvé de personnel pour reprendre la classe HP.

⁴ Association Sécurité Riviera

5. Divers et propositions individuelles

5.1. Projet de l'Association PAM-Vaud (demande de soutien)

Le projet de l'Association PAM-Vaud a été transmis aux membres. Cette association est connue du Canton et recherche un subventionnement auprès de différentes instances. La Présidente propose de mettre au vote la somme de CHF 500.-- pour un soutien et spécifie que c'est dans le cadre du budget du CET.

Cette association intervient dans divers établissements sur Lausanne et à Montreux. A Montreux, l'association vient dans les classes de 3P. En principe, deux classes se retrouvent dans une salle de gym avec deux animateurs accompagnés de deux chiens. Chaque enfant a un badge avec son prénom. Les intervenants montrent comment il faut se comporter quand ils croisent un chien dans la rue. C'est très apprécié. Les parents également peuvent apprendre, car les enfants reviennent avec des brochures.

Le vote pour ou contre ce soutien est demandé. La somme de CHF 500.- sera versée de la part du CET.

5.2. Questions de Mme Géralde Vuissoz sur les horaires et le projet de l'UAPE à Chernex

Mme Vuissoz, excusée à la séance, a posé une question sur le projet de l'UAPE à Chernex et les horaires. M. Smith informe le CET sur les prédispositions de l'UAPE à Chernex. La décision va être du ressort du Conseil communal. Le projet est bel et bien en route. Les visites des lieux par la Fondation de l'Accueil Collectif de la petite Enfance de Montreux et Environs (FACEME) qui reprendrait l'exploitation de cette UAPE se fera ces prochains jours et ensuite débutera la préparation du préavis au Conseil communal pour proposer l'ouverture d'une UAPE à Chernex pour répondre aux parents des hauts de la Commune.

La Présidente rappelle que les sommes en jeux sont importantes et il subsiste une volonté politique de présenter un préavis au Conseil communal. Le CET sera informé de l'avancée du projet. Le CET peut marquer son soutien à cette démarche mais les décisions appartiennent au Conseil communal.

M. Désilets stipule qu'un sondage dans les hauts a été effectué. La Présidente confirme et c'est pour cela que la Commune essaie d'avancer le plus vite possible.

Le CET peut manifester son soutien au moment où le préavis est en voie d'être présenté au Conseil communal. Cela a déjà été effectué pour la construction scolaire de Gare 30, il a été demandé le préavis du CET de façon à pouvoir l'intégrer au document qui est présenté au Conseil communal. A ce moment-là, l'avis du CET est demandé pour que les membres puissent se prononcer.

Pour la question sur les horaires de Mme Vuissoz, M. Valazza explicite au moyen d'un fichier PowerPoint (voir en annexe). Les directeurs-trices visent une forme de régularité qui permet aux enfants d'avoir un rythme, d'avoir une cohérence pédagogique. Les établissements sont également en difficulté par le manque de locaux. Ces contraintes sont lourdes et nécessitent une certaine souplesse dans le système. Le directeur démontre la construction des périodes des élèves. La demande de Mme Vuissoz est légitime, l'école s'est également questionnée. Dans l'idéal, il faudrait que tout l'établissement commence à 8h30 jusqu'à 12h00 ayant ainsi 4 périodes. Le gros souci si l'école part dans cette logique est qu'il n'y aurait plus 9 périodes mais 8. Le directeur spécifie n'avoir pas réussi à construire un horaire cohérent. Ce n'est pas quelque chose qu'on ne veut pas faire mais c'est quelque chose que l'on n'arrive pas à faire. Il ne faut pas oublier que le nombre d'élèves augmente et que l'école n'a pas suffisamment de locaux. Dans l'immédiat, le directeur n'a pas de solution à proposer.

5.3. Questions de M. André Wismer sur les budgets communaux

La Présidente affirme que tous les services de la Commune ont reçu l'ordre de diminuer leur budget. En ce qui concerne les écoles, la Commune n'a pas diminué drastiquement. Les crédits classe et les crédits écoles ont été supprimés. Cela représente pour Montreux-Est une somme de CHF 5'000.-- pour les crédits collèges sur un budget de CHF 876'000,-. Toutes les subventions communales ont été diminuées de 10% et plus. Les échanges linguistiques et Wiesbaden n'ont pas été impactés. Le budget a été voté par le Conseil communal et s'applique cette année. Les établissements scolaires reçoivent des sommes c'est à eux de les gérer. M. Wismer remercie pour la clarté de la réponse.

Mme Altieri fait un retour sur le projet Quarto dont elle a participé à 3 ateliers. Le 1^{er} était l'occasion d'échanger avec les autres parents d'autres régions. Il y avait un peu le même sentiment dans toutes ces régions que le quart parents peine à être considéré et écouté avec un sentiment d'impuissance et d'inutilité. Elle a pris note de ce qui fonctionnait bien. Il y aurait deux styles de communication, style plus expéditif avec l'avantage que les séances prennent moins de temps, et il y a des styles de communication plus ouverts qui donnent des séances interminables selon l'avis de certains parents.

Mme Altieri trouve que le style du CET est expéditif. Son souhait serait d'avoir un peu plus d'échanges sur certains sujets. Elle avait lancé le sujet de la visibilité du quart parents et elle attendait que chaque quart puisse aussi amener des idées et que ce ne soit pas uniquement le quart parents. Le 2^{ème} atelier était sur des pistes pour améliorer la communication entre les membres du quart parents ainsi que entre les membres du quart parents et l'ensemble des parents. Il est vrai c'est la plus grande difficulté. Durant cet atelier, toutes les explications de comment devrait fonctionner un CET au niveau décisionnel a été examiné. Le CET est une plateforme d'échange ou l'on peut se positionner sur plusieurs sujets, même sans pouvoir décisionnel. Mme Altieri se demande s'il serait possible de prendre davantage cette posture. L'APE recommandait de faire également intervenir des experts pour aider la prise de position et ensuite de pouvoir éventuellement écrire un courrier à ceux qui prennent les décisions. Le 3^{ème} atelier était concentré sur comment organiser une assemblée de parents et correspond à la volonté du quart parents pour la suite. Le quart parents souhaiterait se focaliser sur les assemblées des parents. Un des objectifs est de justement de faire figurer sur le site communal la liste avec les fonctions des différents membres et de faire remonter les idées des parents au CET. Une des représentantes de l'APE pourrait se déplacer pour expliquer le projet Quarto et favoriser les échanges. La Présidente rappelle qu'il n'existe pas d'interlocuteur local de l'APE.

La Présidente annonce que suite à la décision positive du Conseil communal de créer le Bureau Communal des Ecoles (BCE), la Commune est en phase de recrutement.

6. Calendrier 2023

Les prochaines séances auront lieu à la Maison de Quartier Jaman 8 le :

- jeudi 22 juin 2022 à 18h30
- mardi 12 septembre 2023 à 18h30
- jeudi 23 novembre 2023 à 18h30

Annexes :

- Courrier de la DGEO – Introduction de l'éducation numérique au cycle 1
- Courriel de Mme Altieri du 25 janvier 2023
- Courriel de M. O. Müller du 20 février 2023
- Projet Association PAM-Vaud
- Questions de Mme Vuissoz et de M. Wismer
- Présentation sur la grille horaire de l'EPSMO

Diffusion de ce procès-verbal : - Membres du CET
- La Municipalité pour information
- Suite à validation par le CET sur le site internet communal



Direction générale
de l'enseignement
obligatoire et de la
pédagogie spécialisée
(DGEO)

Le Directeur général

Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Aux parents des élèves du 1^{er} cycle
concernés par le déploiement de
l'éducation numérique

Réf. : GVI/BMN/vs

Lausanne, août 2022

Introduction de l'éducation numérique au cycle 1

Chère Madame, cher Monsieur,

Depuis plusieurs années, l'école se mobilise pour introduire une éducation numérique auprès des élèves. Guidées par les objectifs du Plan d'études romand « Éducation numérique »¹, les démarches de sensibilisation à la science informatique ainsi que les échanges autour d'un usage mesuré et critique du numérique, visent à **accompagner les élèves dans la compréhension de leur environnement numérique pour en faire des citoyennes et des citoyens avertis.**

Dans le canton de Vaud, le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF) et plus précisément la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO), a mené une phase pilote² dès 2018 dans une dizaine d'établissements. Depuis août 2021, le projet s'étend à tous les établissements scolaires du canton par phases successives. J'ai donc le plaisir de vous informer que dès la rentrée d'août 2022, l'établissement de votre enfant sera concerné par ce déploiement.

Au cycle 1 (1P à 4P), les élèves découvrent et s'approprient quelques notions de base, au travers d'expériences ludiques et collaboratives, adaptées à leur âge. Ils sont sensibilisés au fonctionnement des outils numériques et développent un vocabulaire spécifique. Le « jeu du robot », par exemple, apprend aux élèves à combiner des instructions simples pour guider le déplacement d'un objet. Ils découvrent par ce biais la notion d'**algorithme**, qui est essentielle à la compréhension de l'informatique.

Parallèlement, par la lecture d'histoires ou l'observation de posters illustrant des situations de vie quotidienne, les élèves partagent leur avis, se questionnent et développent leur esprit critique. Ils apprennent également à analyser les images et les messages véhiculés par différents supports médiatiques. **Ils construisent ainsi leur propre référentiel de « bonnes pratiques »** qui leur permettra d'évoluer sereinement dans l'environnement numérique qui les entoure.

¹ <https://www.plandetudes.ch/web/guest/en/cq/>

² Ces travaux ont été menés avec l'EPFL, l'UNIL et la HEP Vaud

Introduction de l'éducation numériques au cycle 1

Dès la 3^e année, des tablettes sont à disposition des classes. Elles sont utilisées dans le cadre de productions médiatiques et soutiennent le développement des compétences de créativité, de coopération et de communication. Leur usage est principalement collaboratif (plusieurs élèves autour d'une tablette), pour une durée déterminée et guidé par des objectifs pédagogiques précis. Par ce biais, chaque élève est également sensibilisé aux atouts et aux limites, aux avantages et aux inconvénients des appareils connectés.

La plupart des activités proposées se déroulent en mode « débranché », c'est-à-dire sans outil numérique. Elles mobilisent les compétences fondamentales du cycle 1, sollicitent **le langage, la réflexion, la curiosité et la coopération des élèves** et s'intègrent parfaitement dans les autres disciplines (français, math, CE, ...).

Durant les deux prochaines années scolaires, le corps enseignant sera formé afin d'introduire en classe ces nouvelles activités. Une partie des formations pourrait occasionner des mises en congé des élèves. Le cas échéant, l'établissement vous en informera au préalable et une solution d'accueil des enfants vous sera proposée, si vous n'avez pas la possibilité d'en assurer la garde.

Vous pourrez obtenir davantage d'informations sur les activités menées en classe ainsi que sur l'organisation des formations de la part des enseignantes et enseignants de votre enfant et de la direction de son établissement scolaire.

En souhaitant à votre enfant beaucoup de plaisir dans la découverte et les apprentissages du monde numérique, je vous adresse, chère Madame, cher Monsieur, mes cordiales salutations



Giancarlo Valceschini

Conseil d'Établissements (CET) de Montreux-Veytaux

Courriel de Mme Myriam Altieri du 25 janvier 2023

Idées amélioration visibilité quart parents

Bonjour,

Ce thème a été lancé de manière large (sans question précise) pour favoriser les échanges entre les membres du CET lors de la réunion du 6 décembre 2022. Je n'avais volontairement pas listé dans l'ordre du jour les propositions du quart parents, afin de voir si une autre idée intéressante allait émerger.

Inciter les personnes à formuler leurs idées par e-mail n'est pas mauvaise, car cela permet que chacun réfléchisse de son côté et de gagner du temps ensuite, mais s'il y a eu des réponses d'autres membres que le quart parents, ce serait génial si nous pouvons quand même avoir un moment de discussion lors de la séance du 21 février de manière à pouvoir concrétiser les choses.

Voici certaines idées (Mme Andrade et moi en avons déjà discuté avec M. Valazza) :

- Noms et photos des membres du quart parents dans la brochure de Montreux-Ouest
- Noms et photos des membres du quart parents sur le site internet des établissements scolaires
- Adresse e-mail "cet@montreux.ch" dans la brochure de Montreux-Ouest
- Adresse e-mail "cet@montreux.ch" sur le site internet des établissements scolaires
- Présentation brève du CET et du rôle du quart parents lors de réunions de parents dans les établissements scolaires. Selon discussion avec M. Valazza, surtout en 1P + en 5P (dédoublée Clarens et Chailly) + éventuellement en 7P.

Meilleures salutations.

Myriam Altieri

Conseil d'Établissements (CET) de Montreux-Veytaux

Courriel de M. Olivier Müller du 20 février 2023

Chères et chers membres du CET Montreux-Veytaux,

En vue du point 3 (2ème sujet) de l'ordre du jour, voici les résultats du sondage concernant la journée de congé:

	TOTAL	[%]
Demi-journée		
oui	842	71,1%
non	343	28,9%
si oui		
une demi-journée	182	19,4%
Deux demi-journées séparées	435	46,4%
Deux demi-journées combinées sur une journée	320	34,2%

=> 71% des parents qui ont répondu sont d'accord d'avoir un tel congé.

Concernant les réponses pour le choix des journées, voici les résultats "bruts" des dépouilleurs ayant tenté de classer ces réponses :

Mercredi matin avant jeudi de l'Ascension (ou avant jour férié)	39
Vendredi après-midi	22
Durant les longues périodes sans congé (entre automne et Noël par ex.)	3
Lundi matin	9
Mercredi	16
Tout un vendredi	2
Avant un week-end prolongé	2
Les enfants ont déjà trop de congés	3
Trop compliqué de trouver des gardes	7
Les parents choisissent eux-mêmes en fonction de leurs besoins	7
Mardi après Pentecôte	2
Vendredi après-midi avant Pentecôte	2
Vendredi après-midi avant le Jeune fédéral	1
Avant les vacances de Noël	4

Nous nous permettons aussi de relayer le fait que le 8 février dernier, le Grand Conseil vaudois a voté en faveur de l'octroi de congés "joker" dans les écoles et que la balle est maintenant dans le camp du Conseil d'Etat

=> lien ici: [Les élus vaudois favorables à des congés "joker" dans les écoles - rts.ch - Vaud](https://www.rts.ch/fr/actualites/actualites-vaud/les-élus-vaudois-favorables-a-des-congés-joker-dans-les-écoles)

Meilleures salutations,
A demain,

Olivier Müller



Prévention des Accidents par Morsures

Association PAM-Vaud

Secrétariat et trésorerie :

Patrick Luisier

Route de la Croix Neuve 1

1081 Montpreveyres

+41 79 210 72 32

<http://www.pam-vaud.ch>

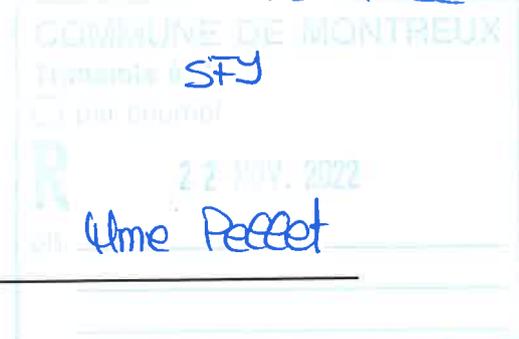
contact@pam-vaud.ch

Montpreveyres, le 21 novembre 2022

A la Municipalité de la commune
de Montreux
Grand-Rue 73

1820 Montreux

22.11.22



Concerne : demande de sponsoring

Madame, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les municipaux,

Comme vous le savez probablement, l'Association PAM-Lausanne, fondée en 2007, a changé de nom et se nomme maintenant PAM-Vaud. Elle s'occupe d'apprendre aux enfants dans les écoles du Canton à adopter le bon comportement en présence de chiens, dans le but d'améliorer la cohabitation et de prévenir les accidents par morsures. Vous trouverez plus d'informations sur notre site internet www.pam-vaud.ch.

Ces cours, qui se déroulent sur deux périodes de 45 minutes, s'adressent aux enfants, mais le PAM visite également les associations de parents d'élèves (APE) et collabore avec les Passeports-Vacances.

Le nombre de cours donnés dans le Canton de Vaud a beaucoup augmenté ces dernières années pour arriver à 252 cours en 2022, ce qui représente plus de 3'800 enfants qui ont pu bénéficier de cette prévention. Au vu des retours que nous ont donné les maîtres et maîtresses de classe, nous constatons que ces cours sont très appréciés et très utiles.

Notre Association reçoit une subvention du canton par l'intermédiaire de la DGAV, mais cette subvention couvre uniquement les frais des cours eux-mêmes, à savoir les indemnités versées aux monitrices. Bien que l'Association soit à but non lucratif, les frais de fonctionnement ont beaucoup augmentés notamment par l'achat de matériel utilisé lors des cours, comme les projecteurs, jouets, mais aussi par les frais d'administration et de communication (films, site Internet). Les cotisations de nos membres ne couvrent pas ces frais et c'est pour cette raison que nous recherchons d'autres soutiens. Nous serions heureux de vous compter parmi nos sponsors afin que nous puissions équilibrer nos comptes 2022.



Prévention des Accidents par Morsures

Dans votre cas, ce ne sont pas moins de 6 cours qui ont été donnés dans les établissements scolaires de votre commune cette année. A toutes fins utiles, nous vous remettons notre numéro IBAN CH94 80434 00000 87385 76 et vous remercions d'ores et déjà de votre précieuse aide.

Dans l'espoir que notre demande retienne votre attention, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agrèer, Madame, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les municipaux, nos meilleures salutations.

Association P.A.M. Vaud
pour le Comité

Charles Trolliet
Président

Nathalie Althaus
Responsable technique

Patrick Luisier
Secrétaire / trésorier

Conseil d'Établissements (CET) de Montreux-Veytaux

Questions de Madame Géralde Vuissoz du 7 février 2023

Je vous transmets 2 points à rajouter à l'ordre du jour.

Le 1er concerne un entretien téléphonique du 2.12 que j'ai eu avec une maman d'élève de Rambert concernant les horaires de cours de son fils en 7P. Il commence à 7h42 le matin. Cet horaire lui semble tôt pour un jeune de 11 ans qui a un certain besoin physiologique concernant le sommeil. Elle se demande s'il ne serait pas possible de mettre cette période du matin entre midi et deux (la pause est longue) ou alors à 15h45.

Le second point est ma volonté de connaître les avancées concernant l'UAPE de Chernex que M. Smith avait assuré l'ouverture en octobre 2023.

Géralde Vuissoz

Questions de Monsieur André Wismer du 8 février 2023

La directrice de Montreux-Est a déclaré en conférence des maîtres le lundi 6 février 2023 que la Commune réduisait son budget alloué aux écoles.

Si c'est bien le cas je souhaiterais être informé de l'ampleur de ces diminutions de budget. J'aimerais également entendre les directions de l'Est et de l'Ouest pour savoir quelles sont leurs intentions pour adapter l'offre faite aux élèves pour les activités hors cadre.

André Wismer

Grille horaire primaire : 28 périodes

0830				
1200				
1415				
1545				

Grille 9-10-11S : 33 périodes

0745				
1200				
1415				
1545				

Grille horaire primaire : 28 périodes

0830				
1200				
1415				
1545				

Grille horaire 7-8P : 32 périodes

0745				
1200				
1415				
1545				

Grille 9-10-11S : 33 périodes

0745				
1200				
1415				
1545				

Grille horaire 7-8P : 32 périodes

0745

--	--	--	--	--

1200

--	--	--	--	--

1330

--	--	--	--	--

--	--	--	--	--

1545

--	--	--	--	--

Horaires ESMO

0745					
1200					
1330					
1545					

Les contraintes

Construire des horaires

Régularité

Cohérence pédagogique

Locaux

RH

- Plurimagistralité
- Formations
- Autres établissements

Les partenaires

L'école

Les familles

La commune

Les structures d'accueil